



Note de présentation brève et synthétique des comptes administratifs 2023

Réunion de Conseil municipal du 4 avril 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	2
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	3
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	4
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	6
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	8
I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	8
II. RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	10
BUDGETS ANNEXES.....	11
I. BUDGET ANNEXE « LOCATIONS ».....	11
II. BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA JARDINERIE ».....	12
CONCLUSION.....	12

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de la commune et de ses budgets annexes.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédit...).

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer l'investissement a trait à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, de mobilier, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la création d'une salle de classe et à l'informatisation des écoles, d'aménagement de voirie, d'accessibilités pour les personnes à mobilité réduite...).

Précisions :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs.

Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture : elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement, sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement et sont équilibrées.

Commune de Fossé

Note brève et synthétique
Comptes administratifs 2023

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les réalisations budgétaires 2023 sont les suivantes :

- ✓ Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 1 138 643,72 €
 - Recettes : 1 512 183,07 €

- ✓ Section d'investissement :
 - Dépenses : 392 042,08 €
 - Recettes : 1 052 381,59 €

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat cumulé de 1 096 456,95 € se décomposant comme suit :

Excédent de fonctionnement cumulé :	992 725,76 €
Excédent d'investissement cumulé :	120 833,24 €
Restes à réaliser (uniquement en dépenses) :	-17 102,05 €

Résultat cumulé : 1 096 456,95 €

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES exercice 2023	1 512 183,07€	1 052 381,59€
DEPENSES exercice 2023	1 138 643,72€	392 042,08€
Résultat	373 539,35€	660 339,51€
Résultat antérieur reporté au 31/12/2022	1 348 990,00€	-539 506,27€
Résultat de clôture cumulé au 31/12/2023	992 725,76€	120 833,24€
Solde des restes à réaliser		-17 102,05€
Résultat exercice 2023	992 725,76€	103 731,19€
Résultat cumulé		1 096 456,95€

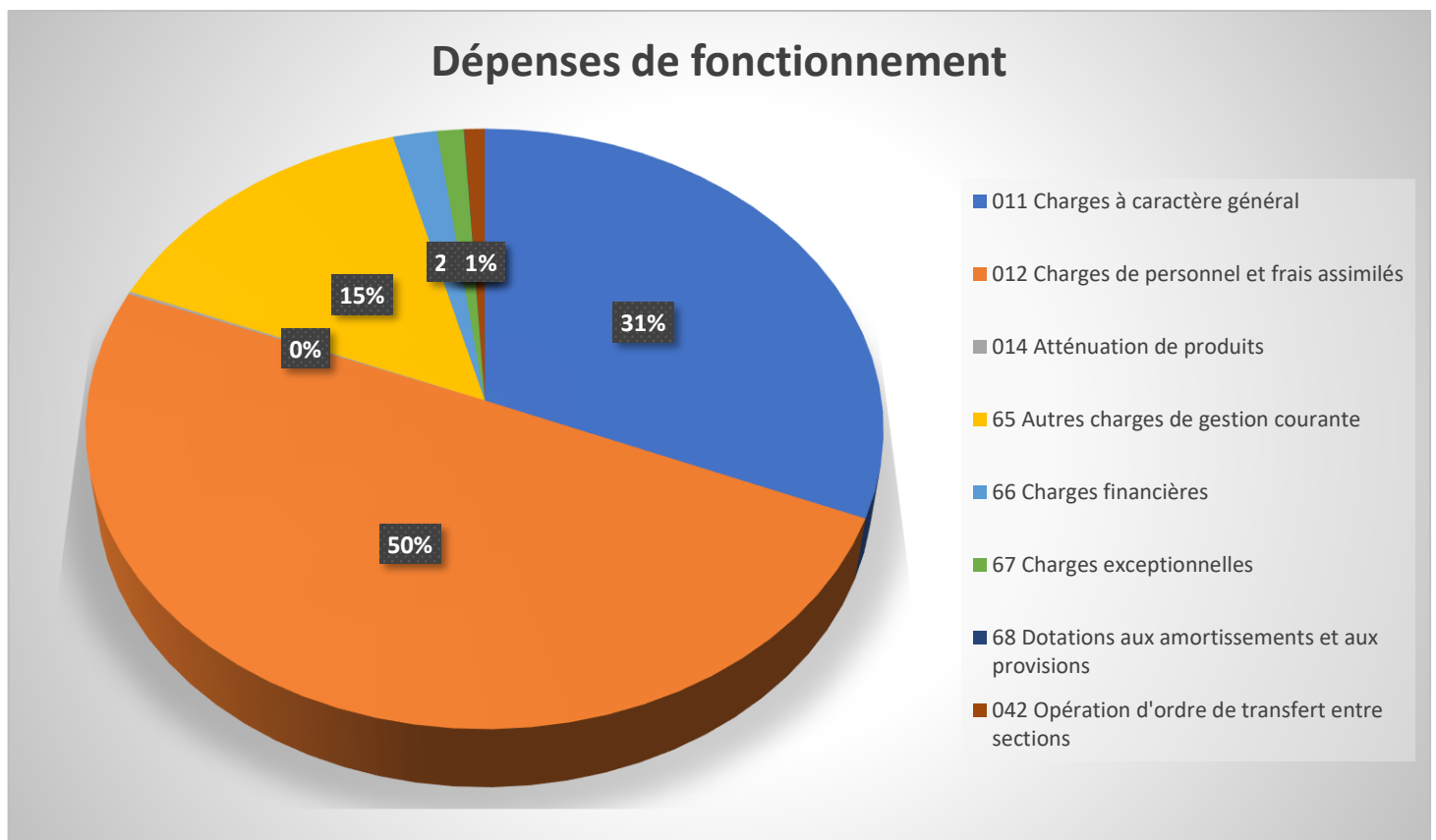
I. Dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 138 643,72€.

- ✓ 1 128 276,99€ en dépenses réelles de fonctionnement soit 99,09% des dépenses totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 10 366,73€ en dépenses d'ordre de fonctionnement soit 0,91% des dépenses totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	355 805,66€
012	Charges de personnel et frais assimilés	566 898,14€
014	Atténuation de produits	1 672,00€
65	Autres charges de gestion courante	167 893,94€
66	Charges financières	22 274,95€
67	Charges exceptionnelles	13 536,73€
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	195,57€
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	10 366,73€
	TOTAL DEPENSES	1 138 643,72€



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à 355 805,66€ en 2023 contre 332 272,10€ en 2022, soit une hausse de 7,08%. Les postes essentiellement en hausse sont : énergie-électricité, chauffage, achats de prestations de services (prestataire restaurant scolaire), carburant et combustibles, maintenance... Tandis que les postes en baisse sont les locations mobilières, les frais de réception, les frais de colloques et séminaires, les fournitures d'entretien et les fournitures de petits équipements.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel s'établissent à 566 898,14€ en 2023 contre 560 413,04€ en 2022, soit une hausse de 1,16%. Cette légère hausse est expliquée par l'augmentation du point d'indice et les différents avancements d'échelon réglementaires. Il y a également eu un avancement de grade pour un agent.

En 2023, la commune de Fossé a recruté 2 agents recenseurs vacataires dans le cadre du recensement de la population. Le 3^{ème} agent recenseur étant un agent titulaire du service administratif, il a été rémunéré en heures supplémentaires. Des contractuels ont occupé 3 emplois permanents (agent polyvalent aux services techniques et agents d'entretien et périscolaire) et un agent contractuel a effectué les remplacements d'un agent en arrêt maladie (service entretien et périscolaire). La commune a également recruté un agent contractuel sur emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité au service technique.

La municipalité pour remédier aux absences a aussi eu recours à des intérimaires et à du personnel extérieur. Les charges liées au personnel extérieur sont toutefois en baisse d'environ 33% par rapport à 2022.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 1 672,00€ correspondant au prélèvement du fonds de péréquation ressources intercommunales et communales (FPIC*).

**Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.*

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante s'établissent à 167 893,94€ en 2023 contre 138 250,10€ en 2022, soit une hausse de 21,44%. Cette nette augmentation est due principalement à la participation financière de la commune à l'ALSH de Saint-Sulpice-de-Pommeray qui a triplé passant de 5 754,98€ à 17 345,90€. La hausse du point d'indice a également impacté les indemnités des élus.

Chapitre 66 : Les charges financières sont en baisse de 18,54%. Elles s'élèvent à 22 274,95€ en 2023 contre 27 345,74€ en 2022. Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

L'emprunt relatif aux travaux d'aménagement du centre-bourg est terminé depuis novembre 2023.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles s'établissent à 13 536,73€ en 2023 contre 1 850,00€ en 2022, soit une hausse considérable de 631,72%. Ces dépenses correspondent à l'annulation de titres de recettes et aussi à l'indemnité de réparation de préjudice versée dans le cadre d'un jugement. On retrouve également dans ce chapitre les deux contributions de la commune aux séismes qui ont eu lieu en Turquie-Syrie et au Maroc.

Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions : 195,57€ correspondant à une provision pour dépréciation des comptes de débiteurs divers.

II. Recettes de la section de fonctionnement

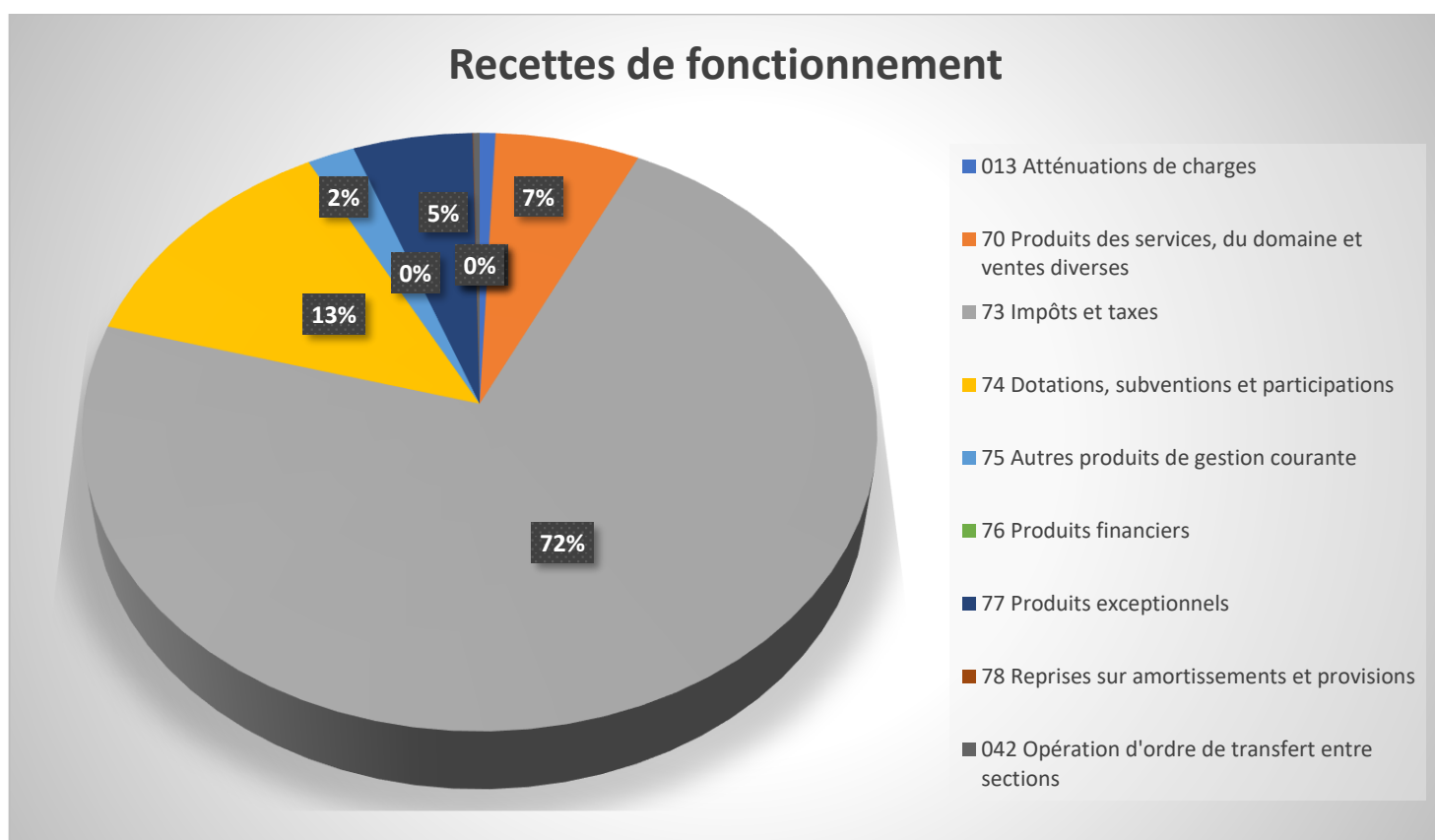
Les recettes de fonctionnement ont été plus élevées que prévues par rapport au budget primitif (+32 479,48€).

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 1 512 183,07€.

- ✓ 1 507 872,34€ en recettes réelles de fonctionnement soit 99,71% des recettes totales de la section de fonctionnement.
- ✓ 4 310,73€ en recettes d'ordre de fonctionnement soit 0,29% des recettes totales de la section de fonctionnement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	10 670,14€
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	97 777,16€
73	Impôts et taxes	1 090 763,85€
74	Dotations, subventions et participations	195 477,91€
75	Autres produits de gestion courante	32 008,09€
76	Produits financiers	0,54€
77	Produits exceptionnels	80 746,12€
78	Reprises sur amortissements et provisions	428,53€
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	4 310,73€
	TOTAL RECETTES	1 512 183,07€



Chapitre 013 : Les atténuations de charges : ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladies et accidents du travail.

Elles s'élèvent à 10 670,14€ en 2023 contre 11 030,05€ en 2022, soit une diminution de 3,26%.

Chapitre 70 : Les produits des services s'établissent à 97 777,16€ en 2023 contre 84 187,72€ en 2022, soit une hausse de 16,14%.

Les principales ressources de ce chapitre sont les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire et la garderie.

D'autres recettes, moins importantes, sont enregistrées dans ce chapitre comme les redevances d'occupation du domaine public et les concessions dans le cimetière.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'établissent à 1 090 763,85€ en 2023 contre 1 063 430,71€ en 2022, soit une hausse de 2,57%.

Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la plus importante reste celle de la fiscalité locale.

Taux des impôts locaux pour 2023 :

- Taxe foncière sur le bâti : **43,69%**
- Taxe foncière sur le non bâti : **63,79%**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **16,72%**

Les autres postes principaux de recettes sont :

- L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Agglopolys
- La taxe additionnelle aux droits de mutation
- La taxe sur les pylônes électriques

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à 195 477,91€ en 2023 contre 176 326,35€ en 2022, soit une augmentation de 10,86%.

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat (Compensation au titre des exonérations des taxes foncières, FCTVA de fonctionnement, Dotation de solidarité rurale, Dotation pour la protection de la biodiversité...).

En 2023, dans le cadre du recensement de la population, la commune a perçu la dotation forfaitaire de 2 388,00€.

En compensation de l'organisation de 5 services minimum d'accueil lors des mouvements de grève, l'Etat a versé 2 092,28€.

Chapitre 75 : Les produits de gestion courante s'élèvent à 32 008,09€ pour 2023 contre 35 855,78€ en 2022, soit une baisse de 10,73%.

On retrouve dans ce chapitre les recettes liées aux encaissements des locations du Complexe Fosséen, de la Grange du Moulin d'Arrivay et du gîte communal principalement.

Chapitre 76 : Les produits financiers s'établissent à 0,54€ en 2023 contre 0,40€ en 2022.

Commune de Fossé

Note brève et synthétique
Comptes administratifs 2023

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels s'élèvent à 80 746,12€ en 2023 contre 41 103,48€ en 2022, soit une hausse de 96,45%.

Ce chapitre comprend les indemnités reçues par les assurances suite aux sinistres ainsi que les indemnités de réparation de préjudice reçues dans le cadre d'un jugement.

On y retrouve également l'enregistrement des cessions des immobilisations.

Chapitre 78 : Les reprises sur amortissements et provisions s'élèvent à 428,53€ en 2023.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La commune a réalisé **242 369,19€ d'investissement (hors remboursement de capital des emprunts et opérations d'ordre).**

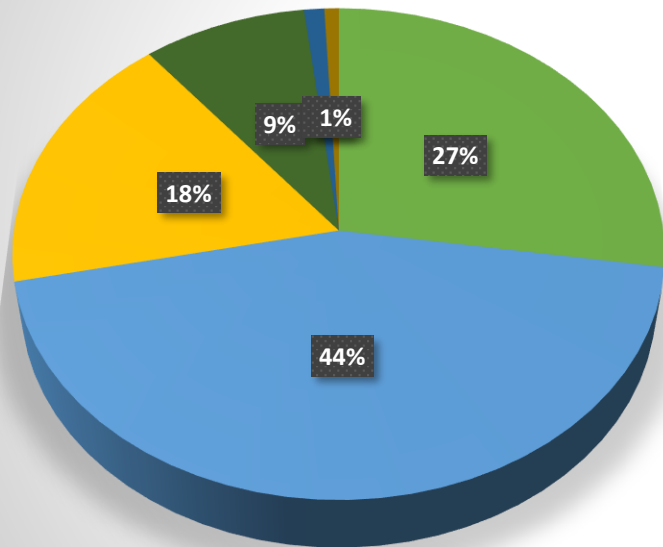
I. Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 392 042,08€.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	107 302,16€
21	Immobilisations corporelles	173 808,50€
23	Immobilisation en cours	68 560,69€
27	Autres immobilisations financières	35 000,00€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 310,73€
041	Opérations patrimoniales	3 060,00€
	TOTAL DEPENSES	392 042,08€

Dépenses d'investissement



- 16 Emprunts et dettes assimilés
- 21 Immobilisations corporelles
- 23 Immobilisations en cours
- 27 Autres immobilisations financières
- 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections
- 041 Opérations patrimoniales

Les principaux investissements en 2023 : Travaux de voirie rue de la Justice et rue d'Audun, acquisition d'un véhicule pour les services techniques, finalisation des travaux de la Grange du Moulin d'Arrivay et équipements de celle-ci en mobilier et matériel d'électroménager, acquisition d'agès pour le parcours sportif.

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 17 102,05€ :

N° engagement	Date SF	Désignation	Tiers	Opération pour vote	Reste à réaliser	N° engagement N+1
Compte : 2128 - Autres agencements et aménagements de terrains					9276.00 €	
283		ACQUISITION ET INSTALLATION D'UN BANC -	PLAYGONES		9276.00 €	283
Compte : 21318 - Autres bâtiments publics					2496.88 €	
132		REPRISE DE LA FRESQUE GRAFF DES VESTIAIRES	ASS LA CAVERNE		1930.00 €	132
261		MISE EN CONFRIMITE DES PLANS INCENDIE - GARDERIE	SARL ABC PROTECTION INCENDIE		283.44 €	261
261		MISE EN CONFRIMITE DES PLANS INCENDIE - GARDERIE	SARL ABC PROTECTION INCENDIE		283.44 €	261
Compte : 2132 - Immeubles de rapport					1982.34 €	
336		PFAC PC 4109121A0008 GRANGE DU MOULIN	COMMUNE AGGLOPOLYS - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BLOIS		1077.30 €	336
263		MISE EN CONFIRMITE DES PLANS DE SECURITE	SARL ABC PROTECTION INCENDIE		476.88 €	263
262		MISE EN CONFORMITE INCENDIE DU COMPLEXE	SARL ABC PROTECTION INCENDIE		428.16 €	262
Compte : 2152 - Installations de voirie					322.80 €	
310		ACQUISITION DE DEUX PANNEAUX "RUE SIMONE	STE ADEQUAT		322.80 €	310
Compte : 21534 - Réseaux d'électrification					1809.29 €	
245		DEPOSE MAT RTE DE ST SULPICE ET ACQUISITION	SPIE CITY NETWORKS		1809.29 €	245
Compte : 21568 - Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile					1214.74 €	
268		MISE EN CONFORMITE DES PLANS DE SECURITE	SARL ABC PROTECTION INCENDIE		495.04 €	268
265		MISE EN CONFORMITE DES PLANS DE SECURITE	SARL ABC PROTECTION INCENDIE		207.42 €	265
264		MISE EN CONFORMITE DES PLANS SECURITE INCENDIE	SARL ABC PROTECTION INCENDIE		512.28 €	264

Commune de Fossé

Note brève et synthétique
Comptes administratifs 2023

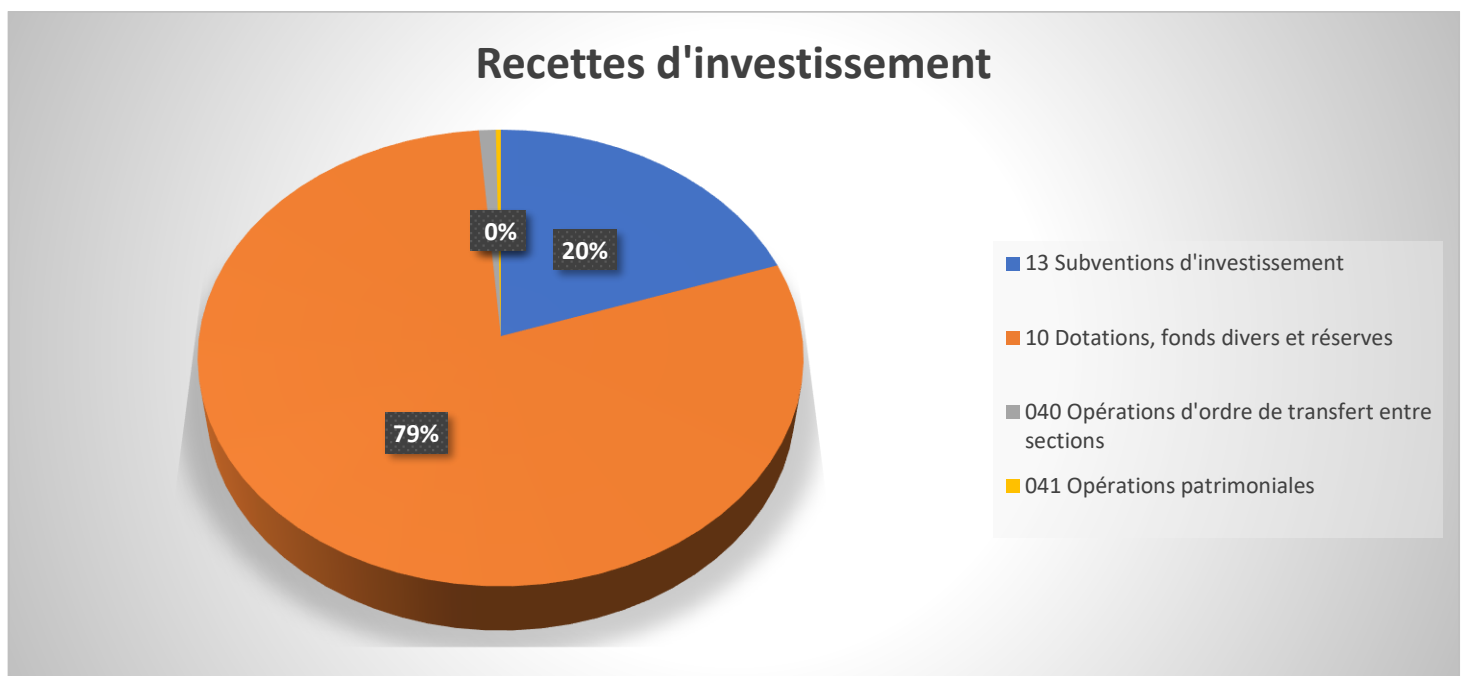
II. Recettes de la section d'investissement

Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à 1 052 381,59€.

- ✓ 1 038 954,86€ en recettes réelles d'investissement soit 98,72% des recettes totales de la section d'investissement.
- ✓ 13 426,73€ en recettes d'ordre d'investissement soit 1,28% des recettes totales de la section d'investissement.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

Chapitre	Désignation	Montant
13	Subventions d'investissement	208 118,69€
10	Dotations, fonds divers et réserves	830 836,17€
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 366,73€
041	Opérations patrimoniales	3 060,00€
	TOTAL RECETTES	1 052 381,59€



Les recettes d'investissement ont été constituées par :

- Recettes réelles : le FCTVA (85 207,58€), la taxe d'aménagement (15 825,00€), les subventions* (208 118,69€) et les excédents de fonctionnement capitalisés (729 803,59€).

*détail des subventions :

- DSIL Grange du Moulin d'Arrivay (100 649,00€)
- CRST Grange du Moulin d'Arrivay (49 700,00€)
- CRST Rénovation énergétique classe maternelle et salle de motricité (55 400,00€)
- Subventions éclairage public (2 369,69€)

- Recettes d'ordre : les opérations patrimoniales (3 060,00€) et les opérations de transfert entre sections (10 366,73€).

Il n'y a pas de restes à réaliser en recettes d'investissement pour 2023.

Commune de Fossé

Note brève et synthétique
Comptes administratifs 2023

BUDGETS ANNEXES

I. Budget annexe « Locations »

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
<u>Recettes</u>		
Prévisions budgétaires totales	29 270,53€	32 562,44€
Titres de recettes émis	0,00€	6 913,46€
<u>Dépenses</u>		
Autorisations budgétaires totales	10 500,00€	32 562,44€
Mandats émis	768,56€	1 209,88€
<u>Résultat de l'exercice</u>		
Excédent		+ 5073,58€
Déficit	- 768,56€	

Résultat de fin d'exercice 2023

- Un excédent de fonctionnement de :	5 073,58€
- Un excédent reporté de :	25 499,54€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	31 203,12€
- Un déficit d'investissement de :	768,56€
- Un excédent d'investissement reporté de :	2 008,09€
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	1 239,53€

Reste à réaliser au 31/12/2023

NÉANT

Commune de Fossé

Note brève et synthétique
Comptes administratifs 2023

II. Budget annexe « Lotissement de la Jardinerie »

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
<u>Recettes</u>		
Prévisions budgétaires totales	0,00€	0,00€
Titres de recettes émis	0,00€	0,05€
<u>Dépenses</u>		
Autorisations budgétaires totales	0,00€	0,00€
Mandats émis	0,00€	0,00€
<u>Résultat de l'exercice</u>		
Excédent		+ 0,05€
Déficit		

Résultat de fin d'exercice 2023

- Un excédent de fonctionnement de :	0,05€
- Un excédent reporté de :	0,00€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	0,05€

Reste à réaliser au 31/12/2023

NÉANT

CONCLUSION

- La situation financière de la commune de Fossé à la clôture de l'exercice 2023 est bonne.
- Les taux d'imposition sont stables.
- L'endettement de la commune ne cesse de diminuer. C'est une situation très en deçà de la moyenne des communes de même strate ; le ratio d'endettement est très bas.

Commune de Fossé

Note brève et synthétique
Comptes administratifs 2023